

Le Pro Actif

Bulletin d'information à l'intention des membres du syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches (SPPÉCA)

Volume 2, no 1

Octobre 2013

LA SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION du 18 au 22 novembre.

La rentrée est déjà derrière nous et elle vous a sûrement encore une fois demandé beaucoup d'énergies et plusieurs sont probablement encore sur le même élan. La semaine des professionnelles et des professionnels arrive juste au bon moment pour vous permettre un petit moment d'arrêt afin de reprendre un peu votre souffle.

Toutes les recherches en santé mentale démontrent que ces moments sont nécessaires pour se maintenir en équilibre. Pour vous appuyer dans votre démarche, le SPPÉCA organise cette année **deux soupers conférences** avec comme thème l'écologie et l'économie.

Pourquoi deux direz-vous? Si vous prenez le temps de regarder sur une carte géographique le territoire couvert par le SPPÉCA, vous constaterez l'importance des distances à parcourir pour plusieurs d'entre nous qui désirons participer à ce genre d'activité. C'est pour faciliter justement la participation du plus grand nombre possible que les membres du conseil d'administration ont convenu d'organiser deux événements à deux endroits distincts.

Pourquoi l'écologie et l'économie? Nous avons beaucoup parlé de santé mentale au cours de nos nombreux rendez-vous et nous aurons encore le loisir de le faire. Mais depuis la crise de 2008, de nombreux débats sur notre modèle économique, les inégalités sociales ou l'environnement ont pris beaucoup de place dans les médias. Les élèves dont nous avons la responsabilité sont ou seront également confrontés aux valeurs mis en jeu dans ces débats. Dans ce contexte, comme professionnels et comme citoyens, nous nous devons d'alimenter notre réflexion et ainsi enrichir la qualité de nos interventions dans les milieux.

C'est ainsi que le mardi **19 novembre**, au Centre des Congrès de Lévis, vous pourrez assister à la conférence de monsieur **Claude Villeneuve**, chercheur émérite à l'université de Chicoutimi qui viendra nous entretenir du **développement durable**. Le lendemain, le mercredi **20 novembre**, c'est au tour de monsieur Erik Bouchard-Boulianne, économiste de la nouvelle génération, qui abordera le thème de **l'économie durable**. Cette fois, l'événement se tiendra à la **Cache à Maxime**, à Scott.

Ces deux conférenciers nous permettrons, nous l'espérons, de mieux cerner les enjeux actuels de notre monde.

Alors, gâtez-vous; c'est une belle occasion d'organiser une sortie avec vos collègues.

Marc Bernier, Président du SPPÉCA



Contenu de ce numéro	
La semaine des professionnelles et des professionnels de l'éducation	1
Ça donne quoi la négociation	2
En ce début d'année scolaire ...	2
Pré-consultation - Vers la négociation 2014-2015	3
Nouvelle Entente locale à la CSCS	3
Frais de déplacements : attention !	3
Assemblée générale annuelle	4
Saviez-vous que ?	4
Conseil d'administration	4
liste des membres et leurs coordonnées	

Semaine des professionnelles et professionnels de l'Éducation Soupers-conférence	
19 novembre 2013 Claude Villeneuve, UQAC Les changements climatiques Centre des Congrès de Lévis	20 novembre 2013 Érik Bouchard-Boulianne, CSQ L'économie durable Cache à Maxime à Scott


Syndicat du Personnel Professionnel
de l'Éducation Chaudière-Appalaches

Ça donne quoi la négociation?

Au moment où vous lirez ces lignes, la rencontre de pré-consultation organisée par la FPPE aura déjà eu lieu. Elle marque le début du processus de renouvellement de notre convention collective qui viendra à échéance le 30 mars 2015. Nos demandes seront déposées à la table de négociation en novembre 2014.

Bien sûr, tout ne sera pas remis en question. Même si son origine remonte à plus de 30 ans, la majeure partie de notre convention est adéquate et pertinente pour l'organisation de notre travail. On a parfois tendance à oublier que c'est essentiellement ce à quoi sert notre convention, c'est-à-dire, organiser les relations entre employeurs et employés en définissant les règles que chaque partie s'engage à respecter et assurer ainsi la paix dans les relations de travail.

Par contre, comme rien n'est parfait et que les besoins de tous évoluent, il faut s'arrêter le temps d'une négociation pour réfléchir sur la façon d'améliorer notre sort. Ce serait une opération facile s'il ne s'agissait que de demander pour obtenir. Mais voilà, nos intérêts ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux du MELS ou des commissions scolaires qui eux également désirent procéder à certaines modifications à la convention.

Nous devons donc entamer des discussions avec ces vis-à-vis afin d'en arriver à une entente. Il est intéressant de relever par ailleurs que ces deux partenaires à la table de négociation ne défendent pas toujours les mêmes intérêts; ce qui nous laisse parfois sous l'impression de négocier avec deux parties distinctes.

Or, lors des dernières rondes de négociation, il est évident que les commissions scolaires avaient des demandes qui remettaient en question certains de nos acquis, par exemple, la création de postes réguliers sur une période de 10 mois au lieu de 12 (annualisation) ou encore la prolongation du statut de surnuméraire sur une période de 7 ans (actuellement 3 ans), cherchant ainsi à augmenter leur pouvoir de gestion ou à se dégager des marges de manœuvre financières.

Nous devons donc consacrer dorénavant nos énergies non seulement pour faire valoir nos demandes mais, également, pour sauvegarder certaines de nos conditions de travail.

Il est quand même paradoxale de constater qu'à une époque où plusieurs d'entre nous croulons sous la lourdeur de la tâche, nos employeurs tentent de diminuer nos conditions de vie au travail.

C'est pourquoi il est important de participer à cette négociation.

Marc Bernier, président du SPPÉCA

En ce début d'année scolaire...

Déjà l'automne est à nos portes... En ce début d'année, voici quelques conseils de votre syndicat, pour vous assurer que toutes les modifications reliées au changement d'année scolaire aient été effectuées.

Les échelons

Pour tous ceux qui n'ont pas atteint l'échelon maximal, assurez-vous que votre échelon ait été ajusté en date du 1^{er} juillet. Pour qu'une professionnelle (ou un professionnel) change d'échelon, elle doit avoir fait une **période continue** d'au moins quatre (4) mois complets pour les échelons 1 à 8 et au moins neuf (9) mois complets pour les échelons 8 à 18. Une période continue implique que vous avez travaillé sans interruption pendant cette durée, que ce soit à temps plein ou à temps partiel (articles 6-10.00, 6-10.01).

Par exemple, une personne, à l'échelon 5, ayant travaillé 3 jours par semaine de 15 février au 30 juin aurait le droit à un changement d'échelon au 1^{er} juillet.

Votre banque de vacances

Assurez-vous que le bon nombre de jours de vacances aient été déduits après vos vacances d'été.

Vos journées de maladie

Assurez-vous que votre banque de congé de maladie ait été renflouée après le 1^{er} juillet, selon le nombre de jours auxquels vous avez droit. Pour une personne travaillant à temps plein, à 100%, il s'agit de 7 jours. Pour toutes les autres professionnelles (ou professionnels), c'est au prorata du temps travaillé, sauf pour ceux ayant un contrat de moins de six (6) mois, qui ont leurs avantages sociaux payés directement à chaque deux semaines. (article 5-10.40)

Vos coordonnées

Plusieurs personnes changent d'adresse et de numéro de téléphone durant l'été. Assurez-vous que votre employeur ait les informations les plus récentes.

Les frais de déplacements

À la CSDN, les professionnelles (ou professionnels) ayant deux lieux de travail ou plus ont droit à un montant forfaitaire. Assurez-vous d'envoyer les informations pertinentes au service des ressources humaines avant le 30 septembre.

Votre ou vos contrats

Si vous êtes remplaçants-tes ou surnuméraires, les contrats devraient être émis dans les prochaines semaines. Assurez-vous de le ou les recevoir et que les informations qui y sont inscrites soient exactes.

*** Les feuilles de temps doivent **toujours** être accompagnés d'un contrat***

Sur ce, bonne année scolaire à tous!!!

Catherine Bernier, vice-présidente
Commission scolaire des Navigateurs

Pré-consultation Vers la négociation 2014-2015

Le mardi 1^{er} octobre 2013, à la *Cache à Maxime*, nous étions 15 participants provenant des 4 unités, pour la pré-consultation « Vers la négociation 2014-2015 ». C'est la présidente de notre fédération (FPPE), Mme Johanne Pomerleau qui animait la soirée.

D'emblée, elle a fait la distinction entre nos trois instances, en nous précisant les matières qui se négocient par chacune d'elles.

Au niveau de notre centrale (CSQ), la négociation intersectorielle ce fait à l'égard des points suivants :

1. Salaires et primes
2. Droits parentaux
3. Disparités régionales
4. Retraite

Notre fédération (FPPE) pour sa part, négocie les matières sectorielles soit le reste de notre convention. Pour l'exercice de consultation les sujets étaient regroupés en 3 thèmes.

1. Temps de travail et avantages sociaux
2. Exercice de la fonction
3. Sécurité d'emploi et développement de carrière

Au niveau local, peuvent être négocié certains éléments de notre convention identifiés par un encadré. Cela ne peut se faire, qu'une fois la négociation intersectorielle et sectorielle complétée et la convention signée. Nous n'avons donc pas discuté de cela.

Nous avons échangé, en sous-groupes, au sujet des enjeux de la négociation intersectorielle et sectorielle ci-haut mentionné. Pour ensuite, en arriver à déterminer nos priorités en regard de la prochaine ronde de négociation.

Nous nous sommes aussi prononcés unanimement pour une négociation ciblée avec un échéancier court, tant pour la CSQ que pour la FPPE. De même que nous avons appuyés l'idée d'un front commun le plus large possible quant aux aspects intersectoriels.

L'ensemble des syndicats membres de la FPPE et de la CSQ seront consultés eux-aussi. Les informations ainsi recueillis seront colligées pour déterminer à l'échelle nationale quels seront les priorités. Le tout nous sera encore soumis au printemps. C'est à suivre.

En guise de conclusion, on ne peut qu'apprécier que le processus de négociation commence par nous, les membres. En vous informant ainsi de cette première étape, nous souhaitons vous donner le goût de participer aux étapes suivantes.

Julie Aubin, vice-présidente
Déléguée de l'unité Beauce-Etchemin

Nouvelle « Entente locale » Commission scolaire de la Côte-du-Sud !

Votre syndicat a récemment signé une nouvelle version de l'**Entente locale** qui touche tous les professionnels de la CSCS. Chacun recevra sa copie cet automne, peu après sa sortie de l'impression. Vous pourrez également la consulter bientôt sur le portail de la commission.

Les principaux points saillants sont :

- Un délai plus court pour l'accession à la liste de priorité.
- La fin de la « super-priorité » applicable lors de la reconduction d'un contrat surnuméraire.
- La reconnaissance partielle du temps travaillé à siéger sur un conseil d'établissement (7 heures/année).
- Une priorité à l'affectation lors de l'ouverture d'un nouveau poste régulier ou lorsqu'il y a un poste régulier qui est vacant pour les professionnels réguliers depuis sept ans et plus.
- L'ajout de motifs supplémentaires reconnus comme « congé pour forces majeures ».

Si vous avez des questions concernant cette nouvelle entente, n'hésitez pas à vous adresser à moi !

Jean-François Jomphe,
délégué syndical unité Côte-du-Sud



Frais de déplacement : attention !

Dans le cas des demandes de remboursement des frais de déplacements, peut-il arriver que les droits d'un professionnel soient confondus avec ceux d'un enseignant spécialiste ?

Malheureusement oui, et cela avec une éventuelle incidence financière !!!

En effet, il ne se passe pas une année où il m'est rapporté des situations dans lesquelles des professionnels se voient refuser ou questionner concernant leur demande de remboursement des frais de déplacements. Souvent, derrière le problème se trouve une confusion pour certaines directions entre ce qui s'applique aux professionnels et ce qui s'applique aux enseignants spécialistes.

Il faut savoir qu'un tel enseignant n'a droit à un remboursement seulement lorsqu'il travaille dans **deux écoles lors de la même journée**. Nous devons savoir que ça n'est pas le seul élément qui entre en ligne de compte dans le cas d'un professionnel !

Il importe donc de se référer à la politique de frais de déplacements en vigueur dans votre commission scolaire. Si vous doutez le moins, adressez-vous à votre délégué syndical !

Jean-François Jomphe,
délégué syndical unité Côte-du-Sud

À noter

Assemblée générale annuelle

Le 29 octobre 2013

Cache à Maxime

Scott

17 h	Accueil
17 h 30	Buffet
18 h	Assemblée
	Bilan
	Plan d'action
	Délégation au différentes comités
	Modification des statuts



Les professionnelles et les professionnels de l'éducation font de l'effort dans leur milieu!

La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation du 18 au 22 novembre 2013



Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation

Du 18 au 22 novembre 2013

Saviez vous que...

Congés sans traitement

Les absences pour congés sans traitement n'ont pas pour effet de réduire les crédits de vacances pourvu que ces absences n'excèdent pas au total soixante (60) jours ouvrables par année scolaire (cc 7-7,03).

De même, la professionnelle ou le professionnel « a droit à un minimum de jours chômés et payés égal au prorata du nombre d'heures prévues à son horaire par rapport à 35 heures. Le cas échéant, le minimum prévu est comblé par un congé compensatoire avant la fin de son contrat ou de l'année scolaire (cc 7-6,01).

Conseil d'administration 2013-2014

Marc Bernier, président

speca29@gmail.com
418 496-6196; 581 982-5130 (cell.)

Chantal Marcoux, trésorière

chantal.marcoux@cscotesud.qc.ca

Commission scolaire des Appalaches

Sébastien Rouleau, vice-président

speca.csa@gmail.com
418 423-4291 # 3302; 418 814-8776 (cell.)

Pierre Grenier, Délégué adjoint

418 338-7832 # 1237

Mélanie Laroche, déléguée adjointe

418 449-3200 # 4121

Commission scolaire Beauce-Etchemin

Julie Aubin, vice-présidente

speca.csbe@gmail.com
418 386-5541 # 2379

Johanne Roy, déléguée adjointe

418 228-5541 # 4095

Marie-Claude Giguère, déléguée adjointe

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Jean-François Jomphe, vice-président

speca.cscs@gmail.com
jeanfrancois.jomphe@cscotesud.qc.ca

Chantal Boivin, déléguée adjointe

418 885-4431 #1618

Nadine Demers, déléguée adjointe

418 885-4431 #1612

Commission scolaire des Navigateurs

Catherine Bernier, vice-présidente

speca.csdn@gmail.com
418 839-0500 #26021

Marie-Noëlle Bourque, déléguée adjointe

418 839-0500 # 52041

Marie Mayrand, déléguée adjointe

418 839-0500 #80704